

Le gouvernement déclare la guerre aux fonctionnaires. L'avant-projet de loi de « modernisation » de la fonction publique a en effet été présenté le 13 février au conseil commun de la fonction publique (CCFP) avant une présentation prévue fin mars en conseil des ministres pour une adoption définitive avant l'été. Autrement dit, c'est une guerre éclair que prépare le gouvernement.

Comme on pouvait s'y attendre, aucune revendication syndicale n'a été prise en compte. En revanche, plusieurs préconisations du rapport « Cap 2022 » ont été retenues.

Le gouvernement prévoit notamment les mesures suivantes :

- *Les directions pourront définir les durées maximales d'occupation de certains postes : autrement dit, il sera possible de dégager un-e fonctionnaire contre sa volonté même lorsque son poste n'est pas supprimé*
- *Alors que le recours au contrat était dérogatoire, il pourra être généralisé : pas besoin de supprimer le statut de fonctionnaire, il suffit de ne plus en recruter !*
- *La création d'un « contrat de mission » permettra à l'État de recruter des contractuel-le-s et de les jeter quand il le voudra (avec deux mois de préavis, comme c'est gentil...)*
- *Les postes de direction seront aussi ouverts à des contractuel-le-s : ce qui permettra de recruter à prix d'or des super managers sans scrupule et obéissant-e-s*
- *Le salaire au mérite sera généralisé : où comment diviser pour mieux régner...*
- *La rupture conventionnelle sera instaurée pour les fonctionnaires*
- *Le temps de travail sera « harmonisé » : autrement dit, tous les règlements intérieurs seront alignés sur les temps de travail les moins favorables*
- *Les CT* et CHSCT* seront fusionnés dans un « comité social d'administration » : il s'agit de réduire les espaces d'intervention des syndicalistes tout en augmentant les temps de réunion, ce qui permettra de faire émerger des « super élu-e-s », partenaires de l'administration et coupé-e-s de leurs collègues*
- *Les CAP* seront vidées de leurs prérogatives : elles ne seront plus consultées sur les mutations et mobilités*
- *Et pour mater les rebelles, le gouvernement a pensé à créer une nouvelle sanction sous la forme d'une exclusion temporaire des fonctions de trois jours, non soumise à l'examen des CAP !*

L'ensemble des organisations syndicales (à l'exception de l'UNSA et de la CFDT), scandalisées, ont quitté le conseil commun de la fonction publique. Ce projet ne doit pas passer !

L'unité syndicale s'impose pour un combat unitaire exigeant son retrait pur et simple.

Gilets jaunes : premières leçons d'un mouvement historique

Nous soutenons ce mouvement depuis sa création et regrettons l'attentisme d'une partie du monde syndical, symptôme d'une coupure profonde entre les couches moyennes et inférieures du salariat et les appareils syndicaux. Voilà quelques éléments que nous retenons de ce mouvement :

- Les « invisibles », celles et ceux qui ne se mobilisaient jamais, ont fait irruption de façon spectaculaire, en mettant en avant des revendications sociales et démocratiques, et en voulant en finir avec Macron et son monde inégalitaire.
- Les gilets jaunes refusent les porte-paroleS auto-proclamés (ou désignés comme tels par le pouvoir en place) et mettent en place leurs propres structures : maisons du peuple, AG. Une première coordination nationale (à Commercy) a

réuni des délégués d'une centaine d'AG de gilets jaunes. C'est une critique en acte de la démocratie représentative qui sert structurellement les intérêts des puissants.

CONVERGENCE

DES LUTTES !



- La classe dominante a eu très peur. Au plus fort de la crise (début décembre), le patronat a demandé au gouvernement des concessions pour contenir le mouvement. Il

y a beaucoup de choses à dire sur les dix milliards « concédés », mais il s'agissait bien d'un premier recul.

- La classe dominante (médiatique, politique, économique...) a montré tout son mépris social pour les gilets jaunes, traités par Darmanin de « peste brune » alors que la présence de militants d'extrême droite dans ce vaste mouvement reste très minoritaire. Elle a montré qu'elle était prête à tout quand ses intérêts étaient menacés : violences policières pour dissuader les manifestants, plus de 8 000 interpellations et arrestations (parfois bien avant le début des manifestations), plus de 5 000 gardes à vue, remise en cause de libertés fondamentales avec la loi anti-casseurs, etc.

Le mouvement doit inciter les organisations syndicales à s'interroger sur leurs pratiques et une dérive institutionnelle qui les coupent de plus en plus des salariés. Le dialogue social et les journées d'action routinières ne mènent nulle part. La journée de grève du 5 février a initié une convergence entre gilets jaunes et syndiqués. Elle est en cela précieuse. Mais elle est restée sans lendemain alors que de plus en plus de gilets jaunes interpellent les directions syndicales pour qu'elles organisent avec eux le blocage de l'économie.

La feuille de route du gouvernement est limpide : casse de nos retraites, casse du statut de la fonction publique, etc. Ce gouvernement est déterminé à servir les intérêts de celles et ceux qui l'ont grassement financé, par tous les moyens nécessaires. Face à cela, la riposte doit être à la hauteur : gilets jaunes et syndicats doivent s'unir pour proposer un plan de mobilisation.



Restera-t-il un chant d'oiseau ?

En 1965, Jean Ferrat chantait « *Restera-t-il un chant d'oiseau ?* »

*Que restera-t-il sur la terre
Dans cinquante ans
On empoisonne les rivières
Les océans
On mange des hydrocarbures
Que sais-je encore
Le Rhône charrie du mercure
Des poissons morts*

Enfin, un thème toujours d'actualité ! La situation s'est-elle améliorée depuis 1965 ? Non, bien au contraire, elle s'est même aggravée puisque le jour du dépassement (jour où l'humanité a épuisé les ressources annuelles de la Terre) arrive de plus en plus tôt chaque année. En 2018, au 1er août 2018, nous avons consommé plus d'arbres, d'eau, de sols fertiles et de poissons que ce que la Terre peut fournir en un an pour nous alimenter, nous loger et nous déplacer ; nous avons émis plus de carbone que les

océans et les forêts ne peuvent en absorber.

En 2018, l'humanité a donc vécu à crédit pendant 5 mois. Ainsi, il nous faut l'équivalent de 1,7 Terre pour subvenir à nos besoins annuels.

8 mars : Journée internationale pour les droits des femmes

Les discriminations envers les femmes étant toujours d'actualité, la journée internationale du 8 mars pour les droits des femmes doit être une journée de lutte.

En France, les femmes sont payées 26 % de moins que les hommes. Elles sont 30 % à travailler à temps partiel, souvent contre leur volonté et perçoivent moins de primes. Leurs carrières progressent plus lentement que celles des hommes et elles exercent plus souvent des métiers dévalorisés socialement et financièrement. Résultat : 15h40 est l'heure à laquelle elles arrêtent d'être payées chaque jour, sur la base d'une journée standard (9h-12h30 / 13h30-17h).

Quelques chiffres en vrac :

- la retraite des femmes est inférieure de 40% à celle des hommes ;
- 20% des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail ;
- 52% des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie ;
- tous les 3 jours une femme meurt sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint ;
- 59% des entreprises de plus de 50 salariés ne respectent pas la loi et n'ont ni accord, ni plan d'action sur l'égalité professionnelle.

C'est pourquoi Solidaires appellent à une grève féministe le 8 mars, à des actions, des rassemblements, des manifestations. Débrayons à 15h40 pour gagner une loi rendant enfin effective l'égalité entre les femmes et les hommes ! Notre prochaine HMI (le 12 mars) sera consacrée aux femmes qui luttent.

À ce rythme, il n'y aura bientôt plus de chants d'oiseaux, ni même d'humains pour les écouter. Il serait grandement temps de modifier notre rapport à la nature, notre façon de produire et de consommer.

Les gens sont prêts. De nombreuses initiatives locales se mettent en place. En se promenant dans les rues de Paris, on peut voir des tentatives de végétalisation de nos rues, le développement d'associations promouvant des comportements plus responsables comme des AMAP, des ressourceries pour donner une seconde vie à des objets destinés à être détruits (comme *La Fabrique de Malakoff*). En participant à ces associations, chacun peut faire un premier geste pour la planète. Il faut soutenir ces actions locales en favorisant l'économie circulaire qui vise, sur un territoire donné, à optimiser l'utilisation des ressources, à diminuer l'impact écologique et à privilégier l'emploi local et le lien social.

Mais la transition écologiste ne peut se réaliser par la seule conjugaison de comportements individuels. Même si chacun adopte des comportements plus responsables, en achetant localement, en isolant mieux son logement ou en se déplaçant à vélo plutôt qu'en voiture, ces réponses restent éparses et isolées là où le changement nécessite d'être systémique.

Le fait que la plupart des gens mangent de la viande, conduisent des voitures ou sont connectés tout le temps au réseau électrique n'est pas qu'une question de choix individuel. Notre mode de vie est conditionné par les normes sociales, les politiques publiques, les infrastructures, les technologies, la culture... Prenons l'exemple du vélo. Une personne peut acheter un vélo, mais pas

développer l'infrastructure cyclable. Si les Danois ou les Néerlandais se déplacent plus à vélo que d'autres, ce n'est pas tant parce qu'ils sont plus soucieux de l'environnement que parce qu'ils disposent d'une excellente infrastructure cyclable, qu'il est socialement acceptable de se déplacer à vélo et que leurs automobilistes sont respectueux des cyclistes. Nos politiques doivent donc accompagner ces initiatives individuelles plutôt que d'appliquer le principe de la carotte et du bâton.

La politique du bâton, c'est celle du gouvernement quand il se contente d'augmenter la taxation des carburants, dans l'idée de diminuer l'usage de la voiture. Idée simpliste et finalement antisociale : les bas revenus sont les plus touchés. A contrario, aucune taxe pour limiter les émissions de carbone résultant de l'essor du trafic aérien et ses 100 000 vols en moyenne journalière autour de la planète. Le 29 juin dernier, le record du nombre d'avions en vol a été battu avec 202 000 appareils qui ont décollé puis atterri. Tous ces avions ont émis 4 millions de tonnes de carbone, soit autant que ce qu'émettent en une année entière les habitants de Bordeaux et Strasbourg réunis.

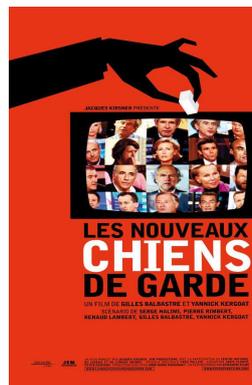
Quant aux politiques publiques contre le changement climatique, elles se résument (quand elles existent) à favoriser d'une part la décarbonation, en encourageant le développement des énergies renouvelables, d'autre part l'efficacité énergétique, en améliorant le rapport énergétique de nos appareils ménagers, de nos véhicules, et de nos bâtiments, etc. On cherche donc à rendre les modes de consommation existants moins gourmands en ressources, mais sans remettre en cause ces modes de consommation. Pourtant, nous pourrions facilement diminuer notre consommation d'énergie. A-t-on besoin d'écrans

À qui appartient la presse française ?

La presse française est devenu le Monopoly de quelques milliardaires : tout se vend, tout s'achète. Résultat : 90 % des quotidiens nationaux vendus chaque jour appartiennent à 10 groupes. La carte du monde diplomatique illustre cette concentration (<https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/PPA>). Le problème est clairement posé : est-il sain que la quasi-totalité de la presse appartienne à quelques privilégiés ? Comment ces médias peuvent-ils rester indépendants quand leurs propriétaires sont à la tête d'entreprises d'armement, du BTP, de banques, etc... ? Comment les journalistes du Figaro peuvent-ils écrire un article objectif sur la politique militaire française quand le propriétaire du journal vend des avions de chasse à la France ?

Face à ces conflits d'intérêt et pour la liberté de la presse et de l'information, il est vital que des journaux indépendants puissent continuer à exister. Les difficultés financières rencontrées par des journaux comme L'Humanité, fondé en 1904 par Jean Jaurès et placé en redressement judiciaire le 7 février dernier, sont préoccupantes pour la pluralité de la presse française (qu'on souscrive ou non à la ligne éditoriale du journal en question). Il est également inqualifiable qu'un site d'information comme Mediapart, lancé en mars 2008, voie ses locaux tentés d'être perquisitionnés le 4 février 2019 dans le cadre de l'affaire Benalla sur injonction de l'exécutif.

Les Nouveaux Chiens de garde



Pour en savoir plus, nous vous conseillons la lecture de cet essai de Serge Halimi, paru en 1997 et actualisé en 2005 ainsi que le documentaire de Gilles Ballastre et Yannick Kergoat.

Y sont présentées les collusions entre pouvoirs médiatique, politique et économique en France.

publicitaires dans le métro ? A-t-on besoin de devantures commerciales éclairées toute la nuit ? Souhaite-t-on renouveler nos appareils électroniques toutes les 4, 5 ans du fait d'une obsolescence programmée ? L'association NègaWatt, une ONG d'experts en énergie, mesure et dénonce ce gâchis depuis une quinzaine d'années. 25 % de l'énergie que nous consommons relèverait ainsi de ce gaspillage.

Le gouvernement est prompt pour demander aux citoyens des efforts et sacrifices mais beaucoup moins aux lobbies. Dernière illustration en date, la marche arrière de Macron sur sa promesse d'interdire le glyphosate en 2021 sous la pression du lobbying des industriels de l'agro-alimentaire, FNSEA comprise.

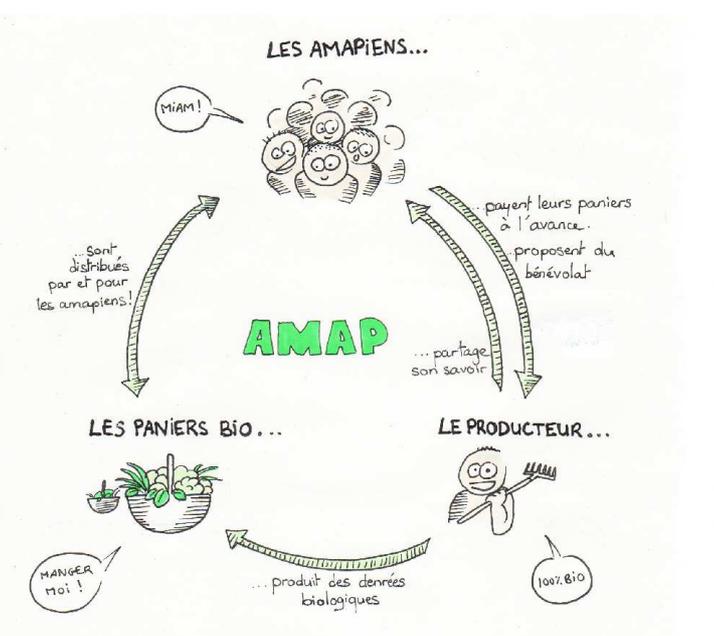
Oui, il y a urgence à agir pour diminuer notre impact sur les écosystèmes. Mais cette prise de conscience doit être collective, et ne laisser personne au bord de la route. Les politiques menées doivent prendre en compte les inégalités sociales, les dérèglements climatiques, la gestion de l'eau, le temps de travail, les inégalités environnementales, la transition énergétique... et ne pas opposer les problématiques « rouges » aux problématiques « vertes ».

Amap : où comment manger local et solidaire !

Nos menus ont un impact sur le climat, l'emploi, l'aménagement du territoire et la santé. S'ils concentrent une grande partie des problèmes de notre société, ils peuvent aussi être sources de solutions durables. Se nourrir localement permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, redynamiser les territoires, créer de l'emploi, tisser des liens entre les villes et les campagnes et manger plus sainement...

Il est fréquent que les aliments que l'on retrouve dans nos assiettes aient parcouru des centaines, voire des milliers de kilomètres en train, camion, bateau ou avion émettant du CO2 à foison. Outre la présence de fruits exotiques (mangues, bananes, dattes...) dans tous nos magasins, de fraises toute l'année, on trouve des légumes qui poussent dans nos jardins mais qu'on préfère ramasser bien loin. Ainsi on trouve des haricots verts du Sénégal, du raisin d'Afrique du Sud ou des oignons de Nouvelle-Zélande dans les rayons de nos supermarchés. De plus, il est difficile de connaître la traçabilité des aliments que l'on achète en supermarché avec la multiplication des intermédiaires. Pour que nos repas n'aient pas fait le tour de la planète, pour ne plus avaler n'importe quoi, encore moins des pesticides, pour manger plus de produits de saison (même si ma grand-mère dit qu'il n'y en a plus), pour réduire la quantité des emballages, une solution est d'adhérer à une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

Qu'est-ce qu'une AMAP ? C'est un partenariat de proximité entre un ou plusieurs paysans et un groupe de consommateurs. Les consommateurs s'engagent à soutenir un paysan en achetant une part de sa récolte de l'année à l'avance et en acceptant d'avance l'impact des fluctuations de la production de la ferme. Par exemple, si les inondations noient une partie des champs du producteur, les consommateurs recevront temporairement moins de légumes. Au contraire si le beau temps persiste en octobre, ils en auront plus. De son côté, le paysan s'engage à composer des paniers variés (pour découvrir ou redécouvrir des légumes) et de qualité.



Le prix du panier est fixé de manière équitable : il permet au paysan de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en restant abordable pour le consommateur. La suppression des intermédiaires habituels permet cet équilibre

Pour trouver une AMAP près de chez vous, vous pouvez consulter ce site : http://www.amap-idf.org/trouver_une_amap_33.php
Près de MK1 c'est le MIAM : <http://www.lemiam.org/>
Si aucune AMAP n'existe à proximité, il ne reste plus qu'à en créer une !

Adhérer à une AMAP c'est donc une action écologique (surtout si le paysan est bio ou en conversion), solidaire envers les agriculteurs pas si coûteuse que ça, et avantageuse en termes de goût et de diversité.

Pour aller plus loin, il faudrait que nos politiques favorisent une alimentation plus durable, par exemple en imposant un étiquetage géographique clair sur les produits alimentaires garantissant leur vraie provenance, ou en incitant les communes à réserver de l'espace agricole pour les agriculteurs en circuit court dans les documents d'urbanisme, etc.

Retour sur l'HMI sur la santé au travail

Le 15 janvier dernier, nous avons eu le plaisir de convier Serge Volkoff, ancien agent de l'Insee, chercheur au Centre d'Études de l'Emploi et du Travail et spécialiste des conditions de travail, à une HMI consacrée à la santé au travail.

Nous y avons notamment parlé des facteurs de pénibilité qui peuvent être dus à des contraintes physiques mais aussi à des contraintes organisationnelles. Le débat riche a abordé les conditions de travail en général et des problématiques plus spécifiques à l'Insee. Les conditions de travail sont difficiles à définir de manière objective. Le respect des normes existantes est un prérequis pour que le travail s'effectue dans de bonnes conditions, mais il ne constitue clairement pas une condition suffisante.

Depuis quelques années, de nouveaux maux, de nouvelles pathologies liés à la vie professionnelle ont fait leur apparition. Le monde du travail évolue sans cesse, mais la santé au travail ne s'améliore pas toujours. Depuis le début du siècle s'est imposé le mythe selon lequel les développements technologiques allaient diminuer la pénibilité du travail mais il est partiellement contredit par les faits observés. En effet, cette technologie apporte d'autres problèmes : troubles musculo-squelettiques, augmentation des cadences, perte d'autonomie, demande de polyvalence...

Lors de cette HMI, une grande partie de la discussion s'est orientée vers les changements organisationnels survenus à l'Insee depuis plusieurs années : la loi organique relative aux lois finances (LOLF) de 2001, l'individualisation du travail, la réorganisation de certaines fonctions, la polyvalence, l'évaluation des agents notamment aux travers des entretiens professionnels, la mise en place de l'agilité, etc. Avec l'individualisation du travail et la valorisation de la flexibilité et de la mobilité, des agents se sentent de plus en plus seuls dans leur travail à cause d'un manque de clarté de leur poste et d'un manque de reconnaissance de leur investissement.

Il paraît urgent de redonner au travail l'idée de collectif, de refuser cette vision capitaliste d'un marché du travail où l'on adapte constamment l'offre à la demande et où l'on fonctionne toujours sous contraintes de productivité et de qualité. Il faut que les agents soient autonomes dans leur travail, mais pas laissés perdus sans aucune direction.

C'est pourquoi nous nous opposons à l'individualisation des rémunérations et à la notation des agents, notamment lors d'entretiens individuels et nous défendons le statut de fonctionnaire, garant de l'indépendance des agents et de l'institut.

Quand l'État condamne la solidarité : le cas des « 3 + 4 + 3 + ? + ... » de Briançon

En avril 2018 a eu lieu à la frontière franco-italienne une marche solidaire, suite aux agissements illégaux du groupuscule « Génération Identitaire ». Ces nervis de la droite extrême prétendaient « devoir bloquer la frontière » (Briançonnais, Col de l'Échelle) à grand renfort de pickups et d'un hélicoptère de location, à grand renfort d'une propagande nationaliste complaisamment relayée par nombre de médias, et le tout en toute impunité. En réponse à cet épisode lamentable, la marche des solidaires visait aussi à protester contre l'indulgence coupable d'un État qui ferme les yeux sur ce genre d'agissements.

Parmi ces 200 à 300 personnes présentes ce 22 avril il y avait Bastien, Benoît, Eleonora, Juan, Lisa, Mathieu et Théo. Sans aucun élément tangible à charge ils ont été taxés « *d'aide à l'entrée sur le territoire d'une personne en situation irrégulière et en bande organisée* » (sic). Le 3 décembre 2018 on en a fait des coupables et ils ont été condamnés à des peines de prison ferme, à des peines de prison avec sursis (avec ou sans mise à l'épreuve), ainsi qu'à de lourdes peines d'amende (même si le grief assez grotesque de « bande organisée » était abandonné).

Le 10 janvier 2019, pour avoir porté secours par une température de -15 degrés à cinq exilés dont quatre mineurs voyageant seuls, ce sont Pierre, Marie et Kevin qui eux aussi ont été jugés coupables, puis condamnés à des peines de prison et d'amendes à peine moins lourdes. Dans les deux cas le système « judiciaire » se sera intégralement aligné sur les réquisitoires du Parquet.

La multiplication de ces poursuites et la lourdeur des peines ainsi prononcées marque un tournant de plus en plus « préoccupant » s'agissant du harcèlement judiciaire dont sont victimes les personnes solidaires. Dans le même temps les nervis de Génération identitaire n'ont jamais été inquiétés, alors qu'il y avait pourtant matière à poursuites. La « justice » française se décrédibilise donc doublement. Au travers des manœuvres de criminalisation croissante des actions de solidarité, ce sont tous les humanitaires et les activistes qui sont visés, comme s'ils étaient des « délinquants ». Et plus encore celles et ceux qui osent remettre en cause la notion de « frontières » telle qu'elle est définie en haut-lieu.

Sous couvert de la sempiternelle rengaine sur « l'appel d'air », ces procès visent aussi à dissuader celles et ceux qui à titre individuel croiseront sur leur route ou au détour d'un chemin des exilés épuisés ou en état d'hypothermie (ceux-là même ayant déjà enduré la traversée du Sahara, puis celle de la Méditerranée). À la sortie de l'hiver 2018 trois cadavres ont été découverts dans les Hautes-Alpes. Ce 7 février 2019 un autre corps a été retrouvé, quelque part entre Clavière et Briançon.

En Briançonnais comme en Roya certains agissements de la police aux frontières (la « PAF »...) ont fait l'objet de plaintes auprès des procureurs, avec des témoignages parfois accablants. Aucune suite n'aura été donnée, pas même administrative. C'est donc l'Etat français lui-même qui, insidieusement, se fait hors-la-loi.

Pour plus de détails et pour quelques liens « éclairants », voir aussi la version longue :

http://sud-dg.fr/pdf/Etat_condamne_solidaires.pdf

* * * * *

CET : le compte RAFP, quésako ?

Vous avez dû alimenter votre CET avant le 15 février et faire votre « choix d'action » avant cette même date.

Désormais, si vous avez plus de 15 jours sur votre CET (et non 20 comme les années précédentes) et que vous ne faite pas de « choix d'action » vos jours CET sont automatiquement versés sur votre compte RAFP. Et cela même si vous n'avez ajouté aucun jours sur votre CET cette année. De nombreux agents ont ainsi perdu des jours de CET vers le compte RAFP lors de sa mise en place dans Sirius (début 2016). Nous espérons qu'il n'y aura aucun nouveau cas cette année et que la direction et vos hiérarchies s'en sont assurées.

Mais qu'est donc ce régime RAFP ? Le Régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique est un régime obligatoire, par points. Le taux de cotisation est de 10 %, à part égale entre l'employeur (5 %) et le fonctionnaire (5 %). Les agents peuvent y ajouter des points obtenus via des jours de CET. Le calcul de la rente brute dépend du nombre de points, du coefficient de

majoration et de la valeur de service du point RAFP (<https://www.rafp.fr/le-calcul-de-votre-prestation-rafp>).

Bon ça c'est le blabla juridique incompréhensible. Prenons un exemple : un contrôleur qui place 10 jours sur son compte à RAFP (à 90 € la journée) obtient environ 800 points sur son compte RAFP. Ces 800 points vont lui permettre d'avoir une rente annuelle de 36 € actuellement, soit 3 € par mois. Ce contrôleur ne récupéra sa « mise » (90 € x 10 jours, soit 900 €) qu'au bout de 25 ans de retraite ! Si l'agent a pris sa retraite à 65 ans, il lui faudra vivre jusqu'à 90 ans pour récupérer l'argent versé !

On comprend pourquoi ce choix est le choix par défaut. Et puis c'est une manière d'introduire la retraite additionnelle par points. Nous, on est pour une retraite par répartition, solidaire et suffisante !

Pour finir, rappelons que les congés sont un droit. Nous espérons donc que tous ces jours de congés non pris ont été un réel choix de l'agent et non une contrainte du fait d'une surcharge de travail.

Nous veillerons à ce que la direction ne l'oublie pas !

Glossaire :

CAP : Commission Administrative Paritaire, qui traite les problèmes de mobilité, recrutement, promotion, télé-travail, etc.

CT : Comité Technique

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Le calendrier de ce début d'année

Voici les HMI, AG et réunions de dialogue sociale du premier trimestre 2019 :

- 15 janvier : HMI sur les conditions de travail avec Serge Volkoff
- 29 janvier : AG sur le mouvement des Gilets Jaunes et la journée du 5/02 avec la section CGT DG
- 5 février : Journée de grève : <https://solidaires.org/Tous-Tes-dans-les-rues-et-en-greve-le-5-fevrier-et-les-jours-qui-suivront>
- 7 mars : Groupe de travail préparatoire au CTSCR
- 8 mars : Journée internationale pour les droits des femmes
- 12 mars : HMI sur le rôle des femmes dans les mouvements sociaux

Retrouvez toutes les dates de « dialogue social » ici : http://sud-dg.fr/pdf/Agenda_social_2019.pdf

N'hésitez pas à nous contacter avant ces réunions (ou dès que besoin !) pour que nous puissions faire remonter vos revendications, inquiétudes, propositions...



Nous contacter et suivre notre actualité :
Mail de la section DG : :DG75-Syndicat SUD
Site national : <http://www.sudinsee.org/>